Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 13 (1974-1975)

Heft: 62

Rubrik: Vie économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vie économique

1. Economie

La situation conjoncturelle de la Suisse

Bien que le climat de la conjoncture mondiale ne se soit pas réellement amélioré ces derniers temps, la Suisse a remporté quelques succès intéressants dans les domaines du renchérissement et du commerce extérieur. Ainsi les mesures de relance prises par l'Etat ne devraient ni entraver l'assainissement des structures en cours, ni être directement inflationnistes, ni contribuer à la création d'un potentiel inflationniste.

Changements de structures dans l'industrie suisse

Entre 1966 et 1974, le nombre de travailleurs employés dans l'industrie suisse a diminué de 9 %, tombant de 882.000 à 805.000. Pendant ce temps, le nombre d'entreprises industrielles définies comme telles au sens de la loi sur le travail a régressé de près de 23 %, passant de 13.360 à 10.351; le nombre moyen d'employés par entreprise a, au contraire, augmenté, passant de 66 à 79. L'évolution de l'emploi a connu des modifications parfois très importantes selon les secteurs économiques. Ainsi, au cours de la période considérée, il n'y a guère que les branches de la chimie, des produits synthétiques et des boissons qui aient enregistré une augmentation du nombre de leurs employés. Dans la métallurgie et l'industrie des machines, la baisse de l'emploi est restée en deçà de la moyenne générale. En revanche, le recul a dépassé très nettement cette moyenne dans les industries du textile, de l'habillement, du tabac et du bois notamment. (OSEC)

En Suisse, baisse prolongée du renchérissement

Selon la Commssion suisse de recherches économiques, plusieurs indices laissent à penser que le ralentissement de la hausse des prix à la consommation enregis-

trée en Suisse pourrait se poursuivre au cours de ces prochains mois. Ces indices apparaissent notamment dans l'évolution passée et à venir des marchés de l'alimentation et des matières premières, dans une enquête faite auprès des détaillants concernant les perspectives en matière de prix d'achat et dans le fait que plusieurs projets d'augmentation de prix indicatifs ont été abandonnés. La Commission estime que d'ici la fin de l'année en cours, le taux de renchérissement calculé d'après l'indice des prix à la consommation sera ramené à environ

Politique des salaires en période de récession : la priorité à la sécurité de l'emploi

La progression des salaires s'est nettement ralentie pendant l'année en cours. D'après la statistique des salaires versés aux victimes, les gains horaires du personnel d'exploitation de l'ensemble des secteurs économiques ont accusé, au cours du 2e trimestre 1975, une hausse de 7,8 % par rapport à la période correspondante de 1974; au 1er trimestre 1975, la hausse annuelle avait été de 8,5 % et même de 13,8 % au 2e trimestre 1974. En ce qui concerne les gains mensuels, le taux d'accroissement annuel moven des salaires versés au personnel d'exploitation et au personnel d'administration est passé de 7,6 % à 7,0 % entre le premier et le deuxième trimestre 1975. Dans l'industrie et le secteur de la construction, les taux de salaires ont évolué d'une manière analogue puisque au deuxième trimestre de cette année, on a enregistré le taux annuel d'accroissement le plus faible que l'on ait vu depuis vingt ans, soit depuis le troisième trimestre 1955.

Comme l'ont montré les résultats d'une enquête réalisée par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et de l'Union centrale des associations patronales suisses auprès de leurs membres, aucun indice ne permet de dire, pour le moment, que la tendance conjoncturelle à la récession prendra fin cette année encore. Rien n'indique non plus q'une reprise se produira au commencement de l'année prochaine dans les principaux secteurs de l'économie. Pas plus à l'étranger que dans notre pays, l'on ne peut parler de véritables symptômes de reprise.

Dans ces conditions, il est clair que l'on ne saurait considérer la politique des salaires comme un domaine à part; il faut bien plutôt l'envisager dans le cadre de la politique générale de l'emploi. Cela signifie, en pratique que l'on ne pourra plus, comme on l'a fait naguère encore, accorder partout la pleine compensation du renchérissement a fortiori, des augmentations de salaire, maintenant que les conditions de rendement se sont sensiblement détériorées. Maintes branches et entreprises se sont déjà vues, à la fin de l'année dernière, devant l'impossibilé d'accorder à leur personnel la compensation totale du renchérissement, étant donné notamment la diminution de leur chiffre d'affaires, la hausse des coûts fixes et l'aggravation de la concurrence. Entre temps, d'innombrables autres entreprises se sont trouvées dans une situation telle que toute hausse disproportionnée des coûts salariaux peut constituer une menace sur l'emploi. L'Union centrale des associations patronales suisses a pris position au sujet de la politique des salaires, en faisant valoir, de la manière la plus claire, que sous l'angle de la politique sociale, le maintien du plus grand nombre possible de places de travail devait constituer un objectif prioritaire, par rapport notamment à l'octroi de nouvelles concessions salariales. Celui qui, dans les circonstances actuelles, présente des revendications de salaires qui mettent en cause la compétivité des entreprises contribue à menacer l'emploi et devra prendre une lourde responsabilité à l'égard de l'emploi.

Il va de soi que les contrats collectifs de travail actuellement en vigueur ne sauraient être remis en cause en dépit des difficultés économiques du moment. Les employeurs sont décidés à respecter les dispositions contractuelles relatives aux salaires, aux compensations du renchérissement et aux autres éléments de salaire actuellement en vigueur. Dans la mesure où cela ne serait pas possible en raison de la détérioration des conditions économiques, il convient de rechercher des solutions acceptables par voie de négociation. Le dialogue entre les partenaires sociaux doit continuer à faire ses preuves. Quant aux employeurs, ils ont aussi à prendre en considération, dans leur politique salariale, les firmes et groupements économiques qui se trouvent actuellement dans une situation particulièrement difficile. Des enquêtes approfondies ont confirmé que de nombreuses entreprises ne sont plus en mesure d'accorder une compensation totale du renchérissement. Et rares sont celles qui peuvent octroyer encore des hausses de salaires réelles — en plus des allocations réglementaires d'ancienneté; en tout état de cause, de telles hausses de salaires ne peuvent être prises en considération que pour autant que les rendements soient suffisants et les prestations ou les responsabilités des collaborateurs accrues.

Il y a lieu de se féliciter du sens des responsabilités tout particulier dont font preuve en général des employeurs devant la situation exceptionnelle qu'ils connaissent aujourd'hui. Dans la « Gewerkschaftlichen Rundschau » (juillet/août 1975), M. E. Schweingruber, professeur de droit du travail, pouvait écrire : « Pour autant que

Disponible également en :

voltmètre thermomètre manomètre

SA
NV.

nous puissions le constater, les employeurs ont jusqu'à présent et dans leur ensemble démontré dans ledomaine des rapports de travail une attitude objective et socialement correcte ».

Echanges plus intenses entre la Suisse et les pays en développement

Selon des chiffres officiels, fondés sur un relevé établi auprès de l'économie privée, les entreprises suisses ont effectué en 1974 pour 381,4 millions de francs d'investissements directs dans les pays en développement, soit environ 50 % (ou 126,3 millions de francs) de plus que l'année précédente. Dans le même temps, la valeur des exportations suisses de marchandises à destination de ces pays a augmenté de 26 % pour atteindre 7.811 millions de francs et celle des importations suisses en provenance de ces pays de 37,5 % pour se chiffrer à 4.628 millions de (OSEC)

Des films pour enseigner l'économie

Lors du festival du film qui vient de se dérouler à Montreux, un premier prix dans la catégorie des bandes destinées à l'enseignement scolaire en matière d'économie, d'industrie ou de technique a été décerné à la série « Economie d'entreprise » réalisée à l'occasion de la Foire de Bâle 1975 pour le pavillon spécial d'une grande entreprise de l'industrie chimique (Sandoz). Ces films sont désormais à la disposition du corps enseignant pour illustrer des leçons sur le jeu des mécanismes de l'économie.

2. Finances

Pas d'insertion dans le serpent monétaire pour l'instant

Le Conseil fédéral a fait savoir que l'adhésion du franc suisse à l'accord monétaire européen n'était pour l'instant plus en discussion. Cette décision a créé une certaine surprise après les déclarations assez nettement favorables à l'adhésion qui avaient été faites par les représentants du Département des finances, de la division du commerce et de la Banque nationale. Il ne faut pourtant pas y voir un revirement fondamental de l'appréciation que les autorités suisses portent sur la situation monétaire. Il semble plutôt que ce soit les réserves françaises qui constituent un trop gros obstacle. Divers commentateurs relèvent qu'après la « déclaration de Rambouillet », une adhésion au « serpent » ne s'impose plus avec la même urgence. A cet égard, il conviendrait de remarquer qu'entre l'intention annoncée de « rechercher une plus grande stabilité en matière de politique monétaire, et de prendre des mesures pour compenser des perturbations dans les conditions du marché ou des fluctuations de change imprévisibles », et les possibilités d'atteindre réellement et rapidement ces objectifs, il subsiste un large fossé. Pour être plus réaliste, il faut escompter quelques soubresauts monétaires pendant encore une certaine période. Le système du flottement, plus ou moins infléchi par les banques d'émission, a finalement mieux fait ses preuves dans les circonstances actuelles qu'on ne le craignait naguère. La question continue à être de savoir si, à long terme, les réserves françaises on a même parlé de veto - ne pourraient pas finalement se révéler avantageuses pour la Suisse. D'ailleurs, le nouveau et récent renforcement du franc par rapport aux monnaies du « serpent » aurait une fois de plus péjoré les conditions d'entrée faites à la Suisse.

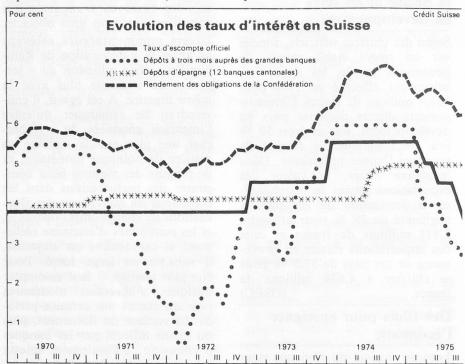
Une grande banque suisse au Caire

La Société de Banque Suisse (SBS) a ouvert le 1er octobre une représentation au Caire, devenant ainsi la première banque helvétique à posséder un bureau dans la capitale égyptienne. Cette décision a été prise compte tenu de l'importance croissante de cette ville sur le marché des affaires et de la finance au Proche-Orient. Le bureau de la SBS pourra traiter toutes affaires commerciales entre la Suisse et l'Egypte. (OSEC)

MARCHES DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

Taux d'intérêt en baisse

La baisse des taux d'intérêt s'est poursuivie en octobre sur les principaux marchés financiers, favorisée qu'elle a été par la politique monétaire expansionniste des autorités. En Suisse, les taux ont continué à reculer; vers la fin du mois, la Banque nationale a réduit une nouvelle fois de 1/2 % le taux d'escompte officiel qui a ainsi passé à 3 %.



DEVISES

Fermeté du franc

Sur le marché suisse des changes, le dollar E.-U. a perdu du terrain en octobre après s'être montré ferme durant les trois mois précédents. Les autres monnaies ont également fléchi par rapport au franc suisse, le DM tombant au niveau le plus bas que l'on ait jamais enregistré.

Taux moyen de réévaluation du franc depuis mai 1971*

Fin décembre	1973	20,0%
Fin juin	1974	27,5%
Fin décembre	1974	46,5%
Fin juin	1975	46,6%
Fin septembre	1975	43,5%
Fin octobre	1975	46,1%

* podéré en fonction de la structure des exportations de la Suisse.

Investissements suisses à l'étranger

Les investissements directs que l'économie suisse effectue à l'étranger sous forme de filiales, participations, etc. sont en chiffres ronds six fois plus importants que ceux que les entreprises étrangères effectuent en Suisse. Selon de nouvelles estimations de l'Union de Banques Suisses relatives au bilan des capitaux étrangers de la Suisse, les investissements directs suisse à l'étranger devraient avoir atteint 50,7 milliards de francs en 1974, alors que les investissements directs étrangers en Suisse n'auraient guère dépassé 8,5 miliards de francs. La balance des investissements directs se solde donc par un excédent actif de 42.2 milliards de francs en faveur de la Suisse. (OSEC)

A L'INTENTION DES INVESTISSEURS

La gestion professionnelle du placement des capitaux

La situation actuelle fait du placement de l'épargne un douloureux casse-tête. En matière de placement, les décisions présupposent l'interprétation de données économiques, monétaires et politiques complexes. A cet égard, les facteurs d'insécurité sont aujour-d'hui beaucoup plus nombreux que par le passé.

La planification et la réalisation de placements de capitaux équivalent donc à analyser régulièrement un flot toujours plus dense d'informations et à s'adapter constamment aux conditions changeantes dans lesquelles les décisions sont prises. Qui donc aurait le temps de s'occuper de cette façon de ses placements? En outre, nombreux sont les investisseurs dont les capitaux ne sont pas assez importants pour permettre la large répartition des risques qu'exigent les multiples facteurs d'insécurité. Dans ces circonstances, les parts de fonds de placement, dont les principaux avantages sont brièvement résumés ci-après, offrent un moyen approprié à l'investisseur qui désire se constituer un portefeuille d'actions ou de valeurs immobilières. Même pour les détenteurs de capitaux importants, ils sont un moyen idéal de parvenir à la répartition nécessaire des risques.

Les avantages des fonds de placement

- 1. Large répartition des risques, même pour les mises de fonds modestes.
- 2. Choix des placements effectué par des experts et adapté continuellement aux conditions changeantes de l'économie.
- 3. Le travail administratif est réduit au minimum pour l'investisseur même si le nombre de ses placements est élevé.
- 4. Information simple et directe sur la valeur du placement, du fait qu'une part évaluée quotidiennement comprend plusieurs placements différents.
- 5. Négociabilité aisée des parts, alors que pour certains placements (immeubles et actions) la vente peut être difficile suivant la situation du marché.
- 6. Possibilité de participer à des entreprises dotées de titres « lourds » (de fr. 5000 à fr. 10000 et plus) même avec des montants modiques.

7. Possibilité pour les investisseurs étrangers d'acquérir indirectement des actions nominatives et des valeurs immobilières qu'ils ne pourraient détenir autrement.

8. Protection juridique de l'investisseur grâce à la loi sur les fonds de placement.

3. Entreprises

Production chimique du 3^e trimestre 1975 : -19,5%

Les données recueillies par la société Suisse des Industries Chimiques pour le calcul de l'indice de la production industrielle du 3° trimestre 1975 (traditionnellement le plus faible de l'année) font apparaître un nouveau recul qui a ramené la production chimique au niveau de 1971.

Par rapport au premier trimestre 1974 — qui avait constitué un record — le recul fut de —25,4%; il est de —19,5% par comparaison avec le 3° trimestre 1974 et de —5,4% par rapport au 2° trimestre 1975.

Le recul de la production a affecté plus particulièrement les colorants, les produits intermédiaires organiques, les matières plastiques. La production des spécialités agrochimiques fut en augmentation sensible.

Certaines indications, notamment en ce qui concerne les colorants et les matières actives intermédiaires, font penser que la production chimique du 4^e trimestre sera meilleure.

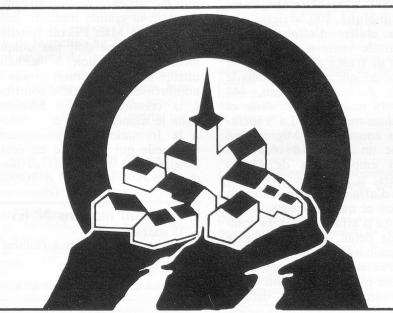
Aluminium: surabondance ou pénurie?

Depuis l'automne 1974, l'industrie du métal léger enregistre une réduction sensible de la demande. A l'échelle mondiale, les livraisons d'aluminium brut du premier semestre 1975 ont diminué d'un tiers par rapport à la même période de 1974. Presque 20 % des capacités de production sont inutilisées. Les mises hors service de cuves d'électrolyse atteignent 5 % en Europe, 27 % aux Etats-Unis et même 37 % au Japon. Cela n'a pas empêché que le monde libre

enregistre un accroissement des stocks d'aluminium brut qui, de 1,3 millions de tonnes à mi-1974, sont passées à 3,5 millions de tonnes à fin septembre 1975. A l'heure actuelle, les réserves couvrent la consommation de quatre mois. Un renversement de tendance les ramènerait rapidement au niveau normal. Les prix du métal brut ont été constamment sous pression; ce n'est qu'aux Etats-Unis que le prix de barême est passé de 39 à 41 cents/lb. En Europe — et plus particulièrement en Allemagne et en Italie - le métal brut a été négocié jusqu'à 30 % au-dessous du prix officiel. Les affaires dans le secteur semiouvrés ont été, elles aussi, mauvaises - la concurrence étant sévère et le rendement insuffisant. Jusqu'ici, la thérapeutique conjoncturelle appliquée par les pouvoirs publics reste sans effet. A moyen terme, les capacités de production existantes sont toutefois insuffisantes, personne ne construisant des installations de production quand les prix sont sous pression; c'est dire qu'il y aura à nouveau pénurie d'aluminium dans un avenir assez proche. (Extrait du rapport Intermédiaire des Actionnaires d'Alusuisse).



Les négociations entre le gouvernement du Zaïre et le groupe Alusuisse concernant la construction d'une usine d'électrolyse d'aluminium se poursuivent. Dans le cadre de l'intensification de sa collaboration avec Alusuisse et dans le but de promouvoir la réalisation d'une usine d'électrolyse d'aluminium au Bas-Zaïre, utilisant l'énergie électrique provenant des forces motrices d'Inga, la République du Zaïre a confié en exclusivité à Alusuisse la mission de former un consortium international composé de partenaires de renommée mondiale pour réaliser cette usine. Alusuisse remplira ses prestations en étroite collaboration avec les services gouvernementaux zaïrois, afin d'assurer la réussite de ce projet de grande envergure, mis sur pied dans le cadre de la mise en valeur de l'immense potentiel industriel du Zaïre. (OSEC)



S.A. CIMENTS D'OBOURG

Ciments Portland et de haut fourneau

BUREAU DE VENTE

bd du Régent 46, 1000 BRUXELLES, Tél. 02/512.30.50 (10 lignes)

Premiers générateurs solaires suisses

Après une période de recherche et de développement en laboratoire, une société de La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel - Suisse), qui s'occupe principalement de la transformation de l'énergie solaire en énergie électrique (conversion photovoltaïque), a présenté lors de l'exposition « Ineltec », à Bâle, les premiers générateurs solaires suisses de série industrielle. Ces générateurs solaires (parfois appelés batteries solaires) ont une puissance de sortie de 3 W à 12 W sous 6 V ou 12 V, lorsqu'ils sont exposés en plein soleil. Les cellules solaires au silicium qui les composent sont fixées sur un substrat en époxyde renforcée de fibre de verre et enrobées dans une résine résistant particulièrement bien aux intempéries, et en particulier au rayonnement ultraviolet. Un cadre en aluminium assure une bonne stabilité au tout. Suivant les exigences des clients, la société suisse peut fournir également des « systèmes » de générateurs solaires de plus grande puissance par assemblage de générateurs standards de 6 W ou 12 W (par exemple pour des stations de relais de télévision en montagne, des pompes à eau dans les déserts, etc.). Dans ce cas, les générateurs solaires sont en principe reliés en permanence à des accumulateurs dont ils assurent la charge. Ces accumulateurs sont destinés à fournir l'énergie nécessaire pendant des périodes où le rayonnement est insuffisant. Les principaux avantages de ces générateurs solaires sont d'être absolument non-polluants (il n'y a pas de radiation, d'échappement de gaz, ni de bruit), d'exiger un entretien pratiquement nul (les dépôts poussiéreux sont en général éliminés par la pluie), d'avoir une très longue durée de vie (ils n'ont aucune pièce mobile et ne donnent pas lieu à des transformations chimiques) et d'être enfin d'une haute fiabilité. Dans le domaine des équipements de télécommunication et de télémesure éloignés du réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre de générateurs solaires s'impose presque naturellement lorsqu'on désire éviter le transport de carburant pour des générateurs Diesel ou le changement périodique de piles chimi-(OSEC) ques.

Migros célèbre son 50e anniversaire

Fondée il y a 50 ans par Gottlied Duttweiler, la Migros est aujourd'hui l'une des principales entreprises commerciales de la Suisse. Que de chemin parcouru depuis le 25 août 1925 où furent lancés à Zurich les cinq premiers camions-magasins de la société, dans lesquels on ne vendait que 6 produits, qui rentrèrent le soir avec une caisse de 3.500 francs... Actuellement, l'assortiment comprend quelque 800 articles; en 1974, le chiffre d'affaire moyen par jour de vente a atteint 17,8 millions de francs pour l'ensemble de la société qui comptait, dans le domaine de la distribution, 444 filiales, 78 magasins spécialisés et 19 camions-magasins. La Fédération des coopératives Migros, qui regroupe un million de coopérateurs et emploie plus de 45.000 personnes, a réalisé en 1974 un chiffre d'affaire de 5,4 milliards de francs, ce qui représente 11,6 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail, estimé en Suisse à 46,9 milliards de francs; la part de Migros au commerce de détail est encore plus élevée si l'on prend en considération que les denrées

alimentaires, pour lesquelles elle atteint 24,8 %. La Migros compte également une série d'entreprises de production, des entreprises de services allant des assurances à l'organisation de voyages, et déploie une grande activité dans le domaine culturel (école, centres d'études de langues, organisation de concerts, etc.). (OSEC)

Des hôteliers du monde entier formés à Lausanne

Fondée en 1893, l'Ecole hôtelière de Lausanne, la première institution du genre créée dans le monde, vient d'entrer dans un nouvel ensemble de bâtiments qu'elle a construit sur les hauteurs de la cité lémanique. Au cours d'un cycle de formation de 3 ans et demi, alliant la théorie et la pratique, l'Ecole hôtelière de Lausanne prépare ses élèves à diriger seuls un établissement hôtelier avec restaurant. Près de dix-huit mille étudiants, représentant quatre-vingts nations, ont reçu jusqu'ici à Lausanne un enseignement associant les techniques les plus modernes de gestion aux principes de la grande tradition hôtelière suisse. Mais l'Ecole hôtelière de Lausanne ne doit pas uniquement sa péputation à la haute qualité de ses diplômés; depuis de nombreuses années, elle contribue à la création d'écoles hôtelières dans le monde entier et collabore à la formation des enseignants. C'est elle qui patronne les écoles hôtelières de Nairobi et de Ban-(OSEC)

Prochain numéro N° 63 15 mars 1976

Envois des manuscrits à l'Editeur boulevard Gén. Wahis 256 1030 BRUXELLES au plus tard le 13-2-76

L'HOTEL ATLANTA

7, boulevard Ad. Max 1000 Bruxelles Tél. 02/217.01.20 20 m de distance des travaux du métro, vous n'entendez déjà plus rien!
C'est une de nos marques distinctes:
LE CALME COMPLET
dans nos chambres à coucher.